



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 45011

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des missions locales franciliennes. Lors d'une précédente question écrite datée du 6 octobre 2003 et restée jusque-là sans réponse, il y interpellait déjà son prédécesseur sur les difficultés financières que rencontrent les missions locales. Il lui faisait alors part de sa vive préoccupation sur ce dossier et lui demandait d'éclaircir les orientations qu'il entendait soutenir plus généralement sur ce dossier de l'aide aux jeunes en matière d'insertion. Aujourd'hui, la situation s'est aggravée. Alors que les missions locales en Île-de-France connaissent depuis début 2003 une progression de 30 % en moyenne de leur fréquentation, il s'inquiète de l'absence de solutions proposées aux jeunes. En effet, les jeunes ont aujourd'hui peu de places dans le monde du travail. Il leur est difficile de sortir de la logique des petits boulots et la recherche d'un logement est devenue un casse-tête insoluble. Comme l'ont fait avant lui les missions locales franciliennes par le biais d'une motion, il lui adresse ses plus vives inquiétudes quant aux écarts jamais constatés jusqu'alors entre les moyens mis à leur disposition et la situation des jeunes qui s'aggrave. Il y a maintenant urgence à agir. Ainsi il lui demande les orientations qu'il compte prendre pour aider les structures comme les missions locales franciliennes, pour que ces dernières ne se retrouvent pas dans l'impossibilité de contenir les difficultés du flux croissant des jeunes. C'est leur rôle de médiation et de cohésion sociale qui est en jeu.

Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur les difficultés financières rencontrées par les missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PATO) en Ile-de-France. Concernant les moyens débloqués en 2004, un effort supplémentaire a été consenti sur l'ensemble du réseau des missions locales et PAIO, puisque celui-ci percevra finalement un montant supérieur à celui prévu. En ce qui concerne le réseau des missions locales et des PAIO en Ile-de-France, ces moyens financiers sont assurés par des crédits provenant de l'État et des collectivités territoriales. La contribution des collectivités territoriales - région, département, communes et leurs établissements publics locaux - peut donner lieu à des apports en nature ou aux versements de subventions. Cette contribution est, pour les missions locales, au moins égale au montant de la subvention versée par l'État. S'agissant des moyens futurs, le plan de cohésion sociale place ledit réseau au coeur d'un dispositif d'accompagnement renforcé et personnalisé pour soutenir et conduire vers l'emploi les jeunes sans qualification qui sont en marge de toute vie professionnelle. Si l'ensemble des collaborateurs des missions locales et PAIO sera mobilisé sur cette tâche prioritaire, il n'en reste pas moins que l'équivalent de 2 000 postes de référents supplémentaires sera financé en sus. Ces moyens humains nouveaux, financés par l'État, renforceront ainsi la capacité d'intervention de ce réseau, afin de permettre la réalisation de ce programme d'accompagnement des jeunes, qui s'inscrira dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu, notamment, entre l'État, la région et les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45011

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5958

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10480